

AVIS À LA POPULATION

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tiendront la séance à huis clos. Cette séance sera filmée et enregistrée.

Si vous désirez vous adresser au conseil, veuillez le faire par courriel [maryse.cld@globetrotter.net](mailto:maryse.cld@globetrotter.net)

Cet enregistrement audiovisuel sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la séance.



Séance extraordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie  
siégeant pour l'administration des territoires non organisés

464, boulevard Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts  
Mercredi 27 octobre 2021, à 19 h 00, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC

Projet d'ordre du jour

N°	Sujet (TNO)	Discussion	Information	Décision	Résultat/suivi	Proposeur Proposeuse
1	Vérification du quorum — Ouverture de la séance		x			
2	Lecture et adoption de l'ordre du jour			x		
<b>3</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>					
3.1	Signature du contrat de déneigement de la route Saint-Bernard-des-Lacs et du stationnement Salle des loisirs de Cap-Seize			x		
3.2	Autorisation signature de l'entente de service - inspection municipale avec la MRC de La Matanie			x		
<b>4</b>	<b>AFFAIRES NOUVELLES (si tous présents)</b>					
4.1						
4.2						
4.3						
<b>5</b>	<b>Période de questions</b>	x			Heure(début) : (fin) :	
<b>6</b>	<b>Levée de la séance</b>			x	Heure (fin):	